



- Le montant annuel des retraites s'élève en moyenne à **11 800 € (2008)**
- Les ressources annuelles (salaire, retraite, prestation...) perçues par le majeur protégé s'élèvent en moyenne à **13 000 € (2008)**

POPULATION BÉNÉFICIAIRE EN GRANDE PARTIE DE PRESTATIONS SOCIALES

- 6/10** perçoivent une aide au logement (2008)
- 4/10** des plus de 60 ans perçoivent l'allocation prestation autonomie (APA) (2008)
- Un peu moins de 2/3** des moins de 60 ans perçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH) (2008)

POPULATION AVEC PEU DE PATRIMOINE

- Plus de 8/10** ne possèdent aucun patrimoine immobilier (2008)
- 8 %** sont propriétaires de leur résidence principale (alors que plus de 57 % des ménages français sont propriétaires de leur logement principal) (2008)
- 2/3** ont des livrets d'épargne mais avec de faibles sommes épargnées (2008)
- 6 %** disposent d'un crédit à la consommation (2008)
- 6 %** ont un plan de surendettement enregistré à la Banque de France (2008)

Pour plus d'informations :

<http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique178>



LA RELATION MAJEUR PROTÉGÉ / MANDATAIRE JUDICIAIRE

Dans le cadre de leur travail, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont en contact avec les majeurs protégés qui sont pour **moitié** sous curatelle renforcée et pour près d'**1/3** en tutelle.

Les majeurs protégés pris en charge par les UDAF sont principalement des hommes (**53 %**) et sont en moyenne âgés de 55 ans (**25 %** ont moins de 40 ans et environ **25 %** ont plus de 70 ans). On constate que d'année en année, la moyenne d'âge de la population des majeurs protégés a tendance à être plus élevée.

Quasiment tous les majeurs protégés déclarent avoir des contacts avec leur service mandataire au moins une fois par an et **31 %** des majeurs protégés déclarent avoir des contacts avec celui-ci au minimum une fois par mois. (2006)

Chaque année, **10 %** de la population des majeurs protégés connaît une fin de prise en charge de la mesure par l'UDAF (principalement pour cause de décès et de mainlevée).

Différents thèmes ont été développés depuis la création de l'ONPMP :

En 2002 et 2008 : Argent (ressources, dépenses et patrimoine)

En 2003 et 2009 : Lieux de vie des majeurs protégés

En 2004 et 2010 : Statuts juridiques et administratifs

En 2005 : Santé et vie quotidienne



Observatoire National des Populations «Majeurs Protégés»
UNAF - 28, place Saint Georges 75009 PARIS
Tél. : 01 49 95 36 00 - Fax : 01 49 95 36 44
Contact : observatoires@unaf.fr



Union nationale
des associations familiales

ONPMP
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POPULATIONS DE MAJEURS PROTÉGÉS dans les UDAF



CHIFFRES CLÉS DE L'ONPMP



QU'EST-CE-QUE L'ONPMP ?

Depuis 2002 l'Observatoire National des Populations « Majeurs Protégés » (ONPMP) contribue grâce à une collecte annuelle de données à renforcer les connaissances sur les majeurs protégés pris en charge par les UDAF.

Ce recueil de données est réalisé à l'aide d'un questionnaire thématique distribué auprès des mandataires judiciaires et concerne un échantillon des majeurs protégés nés le 10 d'un mois et dont la mesure de protection, toujours active l'année de référence de l'enquête, a été confiée par l'État à une UDAF entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre de l'année de référence de l'enquête. A ce jour, l'ONPMP concerne exclusivement les données recueillies par les UDAF.

Ces informations ne peuvent pas prétendre qualifier la totalité des majeurs protégés en France, ni même ceux dont la mesure a été confiée aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Les services mandataires des UDAF exerçant environ 140 000 mesures de protection.

Selon les années le nombre de répondants varie :

2002	51 UDAF ont participé à l'enquête et 428 majeurs protégés étaient concernés.
2003	57 UDAF et 730 majeurs protégés
2004	55 UDAF et 1120 majeurs protégés
2005	56 UDAF et 923 majeurs protégés
2006	39 UDAF et 934 majeurs protégés
2008	27 UDAF et 707 majeurs protégés

LA POPULATION DES MAJEURS PROTÉGÉS

Les différentes enquêtes menées par l'ONPMP ont permis de montrer que la population des majeurs protégés :

- ⇒ est fortement touchée par des troubles de santé,
- ⇒ est fortement isolée,
- ⇒ rencontre des difficultés liées au logement,
- ⇒ a de faibles revenus,
- ⇒ bénéficie en grande partie de prestations sociales,
- ⇒ a peu de patrimoine.

POPULATION FORTEMENT TOUCHÉE PAR DES TROUBLES DE SANTÉ

- ▶ 1/3 déclare une ou des déficiences physiques (2005)
- ▶ 1/4 déclare une ou des déficiences intellectuelles ou mentales (2005)
- ▶ Près de 1/2 déclare rencontrer au moins une difficulté dans la vie quotidienne (2005)
- ▶ 3/10 ont été hospitalisés en établissement psychiatrique ou général durant l'année (2008)

POPULATION FORTEMENT ISOLÉE

- ▶ Plus d'1/4 des majeurs protégés déclarent se sentir isolés (2006)
- ▶ 9/10 ne vivent pas ou plus en couple (2008)
- ▶ Près de 2/3 des personnes vivant en logement autonome vivent seules (2008)

- ▶ Une présence de la famille mais des relations variables avec celle-ci :
 - Ils ont des contacts avec leurs parents (généralement des bonnes relations) : 6/10 voient leur mère au moins une fois par mois (2006)
 - 4/10 déclarent avoir des enfants (les relations sont généralement bonnes) et 8/10 les voient régulièrement (2006)
 - Peu de rencontres avec leur(s) frère(s) et sœur(s) (2006)
- ▶ 4/10 déclarent avoir au moins un(e) ami(e) (2006)

POPULATION RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS LIÉES AU LOGEMENT

- ▶ 6/10 habitent en logement autonome (principalement des locataires et en appartement) (2008)
- ▶ 1/2 (de ces logements autonomes) a une superficie de 20 m² à 60 m² (2003)
- ▶ Dans 4 cas sur 10, ces logements connaissent un problème de dégradation ou d'insalubrité (manque de lumière, humidité, bruit...) (2003)
- ▶ 2/10 vivent en maison de retraite (2008)

POPULATION AVEC DE FAIBLES REVENUS

- ▶ Environ 1/3 ne perçoit aucun revenu lié au travail (salaire, allocation chômage, pension d'invalidité ou de retraite) et n'a donc exercé aucun emploi sur une période suffisamment longue pour pouvoir bénéficier de ces droits (2008)
- ▶ 2/10 déclarent percevoir un salaire (montant moyen annuel : 8 700 € (2008)
- ▶ Parmi eux, 1/2 a perçu une prime pour l'emploi (2008)